Département des Yvelines

Commune de

Bréval

Plan local d'urbanisme

4d. Règlement graphique
Le bourg

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 20 février 2017

Maître d'ouvrage	Bureau d'études
Commune de Bréval	**Cabinet Avice architecte-urbaniste**
Place du Maréchal Leclerc 78980 Bréval	3, rue d'Hauteville 75010 Paris

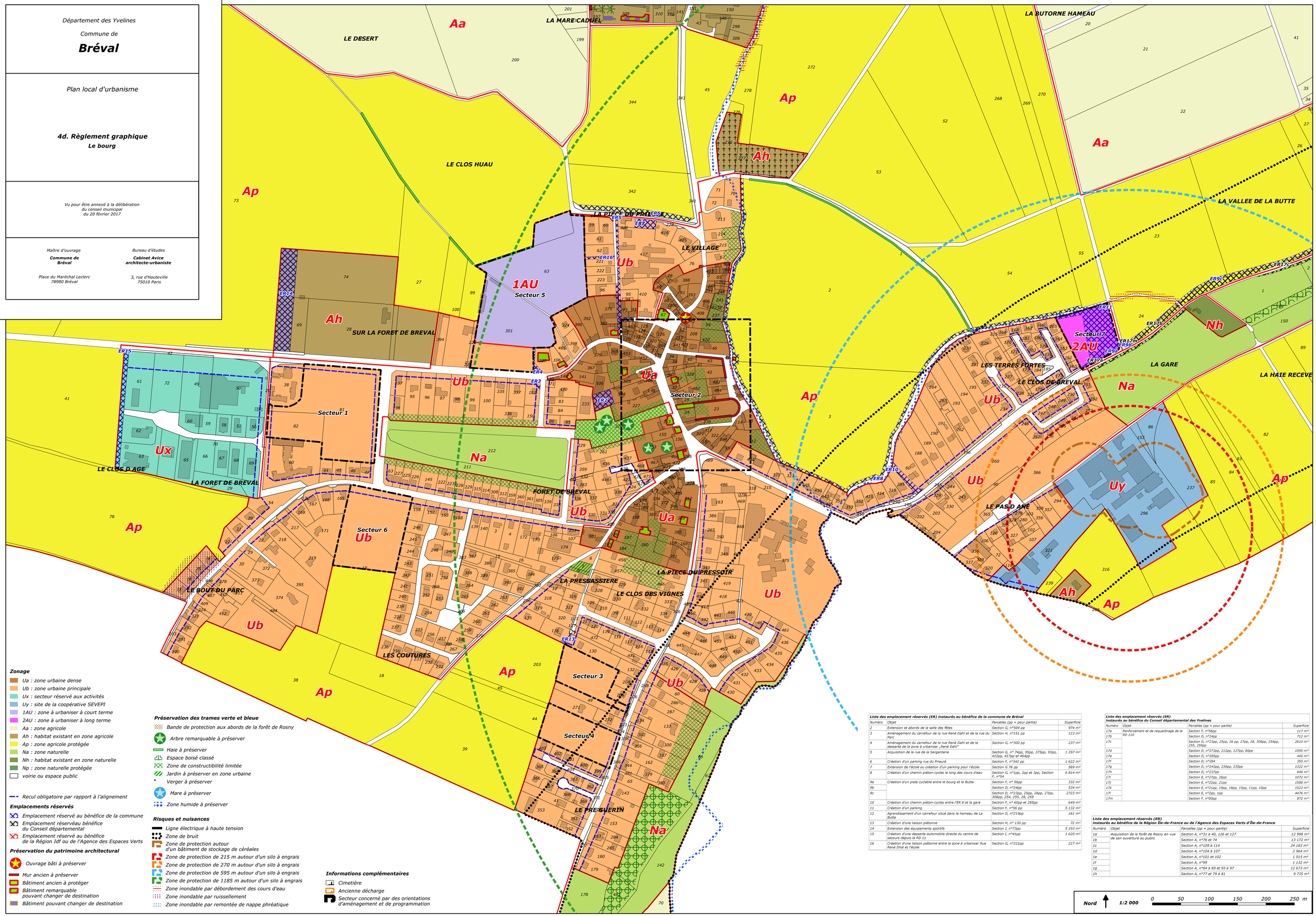

Zonage
- Ua : zone urbaine dense
- Ub : zone urbaine principale
- Ux : secteur réservé aux activités
- Uy : site de la coopérative SEVEPI
- 1AU : zone à urbaniser à court terme
- 2AU : zone à urbaniser à long terme
- Aa : zone agricole
- Ah : habitat existant en zone agricole
- Ap : zone agricole protégée
- Na : zone naturelle
- Nh : habitat existant en zone naturelle
- Np : zone naturelle protégée
- voirie ou espace public

- Recul obligatoire par rapport à l'alignement

Emplacements réservés
- Emplacement réservé au bénéfice de la commune
- Emplacement réservéau bénéfice du Conseil départemental
- Emplacement réservé au bénéfice de la Région Idf ou de l'Agence des Espaces Verts

Préservation du patrimoine architectural
- Ouvrage bâti à préserver
- Mur ancien à préserver
- Bâtiment ancien à protéger
- Bâtiment remarquable pouvant changer de destination
- Bâtiment pouvant changer de destination

Préservation des trames verte et bleue
- Bande de protection aux abords de la forêt de Rosny
- Arbre remarquable à préserver
- Haie à préserver
- Espace boisé classé
- Zone de constructibilité limitée
- Jardin à préserver en zone urbaine
- Verger à préserver
- Mare à préserver
- Zone humide à préserver

Risques et nuisances
- Ligne électrique à haute tension
- Zone de bruit
- Zone de protection autour d'un bâtiment de stockage de céréales
- Zone de protection de 215 m autour d'un silo à engrais
- Zone de protection de 270 m autour d'un silo à engrais
- Zone de protection de 595 m autour d'un silo à engrais
- Zone de protection de 1185 m autour d'un silo à engrais
- Zone inondable par débordement des cours d'eau
- Zone inondable par ruissellement
- Zone inondable par remontée de nappe phréatique

Informations complémentaires
- Cimetière
- Ancienne décharge
- Secteur concerné par des orientations d'aménagement et de programmation

Liste des emplacement réservés (ER) instaurés au bénéfice de la commune de Bréval

Numéro	Objet	Parcelles (pp = pour partie)	Superficie
2	Extension et abords de la salle des fêtes	Section G, n°504 pp	974 m²
3	Aménagement du carrefour de la rue René Dahl et de la rue du Parc	Section H, n°151 pp	123 m²
4	Aménagement du carrefour de la rue René Dahl et de la desserte de la zone à urbaniser „René Dahl"	Section G, n°300 pp	237 m²
5	Acquisition de la rue de la Sergenterie	Section G, n° 74pp, 95pp, 375pp, 93pp, 410pp, 417pp et 464pp	1 297 m²
6	Création d'un parking rue du Prieuré	Section F, n°342 pp	1 622 m²
7	Extension de l'école ou création d'un parking pour l'école.	Section G 76 pp	589 m²
8	Création d'un chemin piéton-cycles le long des cours d'eau	Section G, n°1pp, 2pp et 3pp, Section F, n°54	6 814 m²
9a	Création d'un piste cyclable entre le bourg et la Butte	Section F, n° 56pp	332 m²
9b		Section D, n°24pp	534 m²
9c		Section D, n°23pp, 25pp, 26pp, 27pp, 308pp, 254, 255, 28, 259	2723 m²
10	Création d'un chemin piéton-cycles entre l'ER 8 et la gare	Section F, n° 60pp et 285pp	649 m²
11	Création d'un parking	Section F, n°56 pp	5 132 m²
12	Agrandissement d'un carrefour situé dans le hameau de La Butte	Section D, n°219pp	161 m²
13	Création d'une liaison piétonne	Section H, n° 130 pp	72 m²
14	Extension des équipements sportifs	Section J, n°73pp	5 193 m²
15	Création d'une desserte automobile directe du centre de secours depuis la RD 11	Section I, n°41pp	1 620 m²
16	Création d'une liaison piétonne entre la zone à urbaniser Rue René Dhal et l'école	Section G, n°221pp	227 m²

Liste des emplacement réservés (ER) instaurés au bénéfice du Conseil départemental des Yvelines

Numéro	Objet	Parcelles (pp = pour partie)	Superficie
17a	Renforcement et de requalibrage de la RD 110	Section F, n°56pp	117 m²
17b		Section D, n°24pp	712 m²
17c		Section D, n°23pp, 25pp, 26 pp, 27pp, 28, 308pp, 254pp, 255, 259pp	2610 m²
17d		Section D, n°273pp, 212pp, 127pp, 80pp	1095 m²
17e		Section D, n°285pp	445 m²
17f		Section D, n°284	355 m²
17g		Section D, n°243pp, 236pp, 235pp	1322 m²
17h		Section D, n°237pp	646 m²
17i		Section E, n°27pp, 26pp	1072 m²
17j		Section E, n°22pp, 21pp	1588 m²
17k		Section E, n°21pp, 19pp, 18pp, 15pp, 11pp, 10pp	1523 m²
17l		Section E, n°2pp, 1pp	4476 m²
17m		Section F, n°80pp	872 m²

Liste des emplacement réservés (ER) instaurés au bénéfice de la Région Île-de-France ou de l'Agence des Espaces Verts d'Île-de-France

Numéro	Objet	Parcelles (pp = pour partie)	Superficie
1a	Acquisition de la forêt de Rosny en vue de son ouverture au public	Section A, n°31 à 40, 126 et 127	12 998 m²
1b		Section A, n°76 et 74	13 172 m²
1c		Section A, n°109 à 114	24 183 m²
1d		Section A, n°104 à 107	2 964 m²
1e		Section A, n°101 et 102	1 515 m²
1f		Section A, n°99	1 132 m²
1g		Section A, n°84 à 89 et 93 à 97	12 673 m²
1h		Section A, n°77 et 79 à 81	9 735 m²

Nord ↑ 1:2 000 — 0 50 100 150 200 250 m